

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019

---oOo---

L'an deux mille dix-neuf, le treize décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 6 décembre 2019, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : M. BENIS, Mme FEUDE, M. SARLAT, Mme DESCHAMPS, M. CADOU, Mme CLEMENT VITORIA, Mme AUTISSIER, M. BOURGOUIN, Mme COTTEREAU, Mme DENIAU, Mme DEPRESLE, M. MEYER, M. ROBINAULT, M. ROCHARD, Mme ROISAIN

Étaient absents : M. THEBAULT donne procuration à Mme DEPRESLE, Mme GICQUEL donne procuration à M. ROCHARD

Absents excusés : M. FICHOU, M. TARDIF

Secrétaire de séance : M. BOURGOUIN

Nombre de conseillers en exercice :19/Nombre de conseillers présents :15 /Nombre de pouvoirs :2 /Quorum :10

### OBJET N° 01-12-2019 : Approbation du Procès-Verbal du 15 novembre 2019

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** le procès-verbal du 15 novembre 2019.

### OBJET N° 02-12-2019 : Travaux d'urgence de l'Eglise /honoraires

Les travaux de finition de la réfection du clocher de l'église révèlent la nécessité de réaliser des travaux de confortement d'urgence du transept Sud et du Chœur. Le cabinet d'architecture Ylex propose une mission relative à ces travaux complémentaires : le suivi des travaux réalisés par les entreprises de maçonnerie et de charpente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette proposition à 250 € HT d'honoraires ;
- **AUTORISE** M. le Maire à valider l'option de la réunion supplémentaire en cas de besoin ;

### OBJET N° 03-12-2019 : Travaux d'urgence de l'Eglise -avenant n°2/ Lot maçonnerie

**Considérant** les travaux d'urgence sur les contreforts du transept sud et du chœur pour un montant supplémentaire de 15 575 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant n°2 du lot Maçonnerie pour un montant de 15 575 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant

### OBJET N° 04-12-2018 : Travaux d'urgence de l'Eglise / Demandes de subventions -Région et DETR

Dans le cadre des travaux de confortement d'urgence du transept Sud et du Chœur, une demande de subvention peut être demandée auprès de la Région Bretagne. Cette subvention entre dans le dispositif "Investissement en faveur du patrimoine protégé". Une subvention de 25% peut être demandée. Parallèlement, la commune peut solliciter une subvention dans le cadre de la DETR. Les travaux de mise en sécurité des églises sont éligibles. Une subvention de 30% peut être demandée.

Le démarrage des travaux serait en mars 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter la demande de subvention correspondante auprès de la Région ;
- **ADOpte** l'échéancier prévisionnel

### OBJET N° 05-12-2018 : Travaux d'urgence de l'Eglise / Demande de subvention -DRAC

La commune peut prétendre à 25 % de subvention du montant HT des travaux auprès de la DRAC dans le cadre de sa politique de protection des monuments inscrits.

Le démarrage des travaux serait en mars 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter la demande de subvention correspondante auprès de la DRAC ;
- **ADOpte** l'échéancier prévisionnel

### OBJET N°06-12-2019 : Abri boules -conventions

Suite au vote de la participation financière lors du dernier conseil, il convient de formaliser cette participation financière dans une convention mais également la mise à disposition du local dans une autre convention.

La première permettra de déterminer les conditions de partenariat entre l'EHPAD et la commune : engagement de la construction du bâtiment, versement de la subvention, communication, durée/modification et résiliation.

Quant à la seconde, elle précisera les modalités d'occupation des locaux par la commune : désignation des locaux, destination, engagements, clauses financières...

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ces 2 conventions
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ces 2 conventions
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

#### **OBJET N°07-12-2019 : Salle de sports : choix du programmiste**

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 5/12 afin d'analyser les 6 offres déposées dans le cadre du marché de programmiste. Les résultats donnent le bureau Verlaine en tête.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'entreprise VERLAINE :
  - pour la tranche ferme à un montant de 6 250 € HT
  - pour la tranche optionnelle à un montant de 4 750 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte d'engagement et tout document afférent à ce dossier

#### **OBJET N°08-12-2019 : Autorisation de signature du procès-verbal de mise à disposition du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, dans le cadre du transfert de la compétence PLUI à la Communauté de Communes**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les communes de la Bretagne Romantique ont transféré à la CCBR l'exercice de la compétence "Aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire". Ce transfert entraîne de plein droit la mise à disposition de la CCBR des biens affectés à l'exercice de cette compétence, à savoir les documents d'urbanisme communaux existants dans les communes à la date de ce transfert.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition à la Communauté de communes Bretagne romantique des documents d'urbanisme communaux, sur le périmètre de la commune, attachées à l'exercice de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire dont le plan local d'urbanisme » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition des documents d'urbanisme annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des documents d'urbanisme établis contradictoirement avec la Communauté de communes Bretagne romantique

#### **OBJET N°09-12-2019 : Autorisations budgétaires spéciales**

Il est proposé au conseil municipal de mettre en œuvre ces autorisations budgétaires spéciales réglementées pour 2020 en attendant le vote du budget primitif 2020 de la commune de l'ordre de 116 250 € au chapitre 23 du budget communal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette, comme inscrits aux chapitres des sections d'investissement des budgets ci-dessus énumérés, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### **OBJET N°10-12-2019 : RPQS Motte aux Anglais**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** ce rapport

#### **OBJET N° 12-12-2019 : Questions diverses**

M. le Maire informe le Conseil des points suivants :

- Lors de la séance du 15/11, Mme DEPRESLE a demandé où en était l'avancement de l'Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée). M. SARLAT l'a informée que la plupart des travaux avaient été réalisés. Par ailleurs, Mme DEPRESLE a souhaité savoir si la Mairie avait rédigé un document unique et réalisé une analyse des risques psychosociaux au sein des services communaux. La Mairie n'a pas réalisé ce type d'études.
- Dates à retenir :
  - 14/12 à 21h : Concert au Bar'zouges
  - 16/12 à 19h : pot de départ en retraite de Mme Annie MOULIN BOISVERT, bibliothécaire. Mme Virginie GUILLOU sera sa remplaçante. Elle arrivera fin février.
  - 22/12 : marché de Noël à Bazouges organisé par le Comité de Jumelage
  - 15 et 22/03 : Elections municipales (une feuille de tenue des permanences circulera lors du Conseil de janvier pour que les conseillers puissent s'inscrire)
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **vendredi 24 janvier 2020**
- La séance prend fin à 22h05